



Journée régionale de formation des personnels des **ESAT**

27 janvier 2010

**Pontivy (56)
Palais des Congrès**

Etre encadrants de travailleurs handicapés en ESAT aujourd'hui

En ESAT, les encadrants des travailleurs handicapés (éducateurs techniques spécialisés, moniteurs d'ateliers et autres professionnels) sont au quotidien chargés de différentes tâches.

Ils doivent assurer la production régulière de l'atelier, avec les contraintes spécifiques des commandes des clients, de l'organisation collective du travail, des conditions de sécurité, l'usage de nouveaux matériels, les aléas liés aux intempéries ou aux livraisons, etc.

Par ailleurs, ils assument une fonction éducative et sociale, doivent être à l'écoute de chaque travailleur, être attentifs aux signes de malaise liés aux handicaps ou à certaines pathologies, échanger avec d'autres professionnels sur l'analyse des situations, participer à l'élaboration des avenants du projet personnalisé, assurer parfois certaines activités de soutien, et participer à l'évaluation des compétences et à la formation des travailleurs handicapés...

Or, dans la période actuelle, ces interventions sont soumises à diverses évolutions, du fait de :

- **l'affirmation des droits des usagers** : observe-t-on alors l'expression de nouvelles attentes par les travailleurs et l'instauration d'autres rapports avec les encadrants ? Comment associer le travailleur handicapé à son projet, tout en assumant une position d'autorité ?
- **des contraintes économiques plus fortes et la venue de nouveaux publics** : cela se traduit-il par des modalités nouvelles d'organisation des groupes, d'animation des ateliers, de respect des règles de vie collective... ? Comment échanger avec d'autres professionnels sur certaines limites d'interventions auprès des usagers ?
- **des nouvelles orientations nationales**, comme celles relatives à la **prévention de la maltraitance** : comment est alors assuré le bien-être des usagers dans les ateliers ? Comment travaillent les professionnels sur les tensions ou les situations de crise ?
- **la prise en compte des enjeux du développement durable** : comment concilier alors citoyenneté, développement durable et projet des travailleurs dans les ESAT ?

Ce sont ces questions que la journée d'étude va aborder, au travers d'échanges entre professionnels dans des ateliers thématiques et d'interventions plénières.

Par-delà la diversité des publics et des établissements, cette journée de formation a pour objet d'aider les professionnels des ESAT de Bretagne à approfondir et à valoriser leurs pratiques.

Faisant suite à la journée de mars 2007 à Mur-de-Bretagne, ce deuxième rendez-vous régional organisé par le CREAI de Bretagne, en partenariat avec l'ARESAT, doit être l'occasion de :

- **favoriser la rencontre** entre tous les professionnels des ESAT de Bretagne ;
- **confronter les pratiques professionnelles** des uns et des autres ;
- **valoriser les démarches innovantes** mises en place dans tel ou tel établissement
- **entendre d'autres approches** sur les situations des personnes accueillies et sur le contexte économique et institutionnel.



Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Inadaptations et les handicaps
CS 60615 – 2 B, rue du Pâtis Tatelin – Immeuble Antipolis - 35706 RENNES cedex 7
Tél. 02.99.38.04.14 - Fax. 02.99.63.41.87

E-Mail : creaibretagne@cegetel.net Site : www.creai-bretagne.org



JOURNEE REGIONALE DES ESAT DE BRETAGNE 27 janvier 2010

A partir de 8 h 30

Accueil des participants, émargement

9 h 00

Ouverture de la journée, propos introductif d'un administrateur du CREA I, directeur d'un ESAT

9 h 30-10 h 30
Plénière

Les ESAT dans le contexte actuel d'évolution du secteur social et médico- social.

Intervention de Mr. Gérard ZRIBI, directeur de l'AFASER, président d'ANDICAT, auteur de nombreux livres, dont :

- *L'avenir du travail protégé (éd. ENSP)*
- *Dictionnaire du handicap (éd. ENSP)*
- *Handicaps mentaux et psychiques : vers de nouveaux droits (éd. ENSP)*

10 h 30-10 h 45

Pause café

10 h 45 -12 h 30

(merci de compléter la fiche d'inscription)

ATELIERS

- Atelier 1 : ***Comment prendre en compte les droits et les attentes des usagers ?***
- Atelier 2 : ***Comment animer et encadrer des équipes de travailleurs handicapés ?***
- Atelier 3 : ***Comment assurer la bientraitance des usagers ?***
- Atelier 4 : ***Comment concilier citoyenneté, développement durable et projet des travailleurs handicapés ?***

12 h 30-14 h 00

Repas

14 h 00 - 14 h 30

Plénière et débat avec la salle

Eléments d'état des lieux 2009 sur les ESAT de France, par : Aude Bourden, responsable du travail des personnes handicapées mentales à l'UNAPEI

14 h 30 - 15 h 00

Plénière et débat avec la salle

Résultats d'une enquête qualitative auprès de 30 encadrants d'ESAT de Bretagne, par :

Jean-Yves Broudic, CREA I de Bretagne

15 h 30 - 16 h 00

Plénière et débat avec la salle

L'évolution des relations entre encadrants et travailleurs dans les ateliers, par :

Un représentant de l'ARESAT

16 h 00 – 16 h 30

Plénière et débat avec la salle

La valeur Travail dans l'accompagnement mené auprès et avec les Usagers, par :

Hélène Mac Mahon, Responsable Formation DCFE, Brest

16 h 45

Clôture de la journée



Journée régionale de formation des personnels d'ESAT 27 janvier 2010

Les Ateliers

Atelier 1

Comment prendre en compte les droits et les attentes des usagers ?

La loi de 2002 et ses décrets d'application donnent de nouveaux droits aux usagers et obligent les professionnels à les associer, individuellement, à la définition de leur projet personnalisé. Cette évolution juridique répond à une demande de participation sociale des personnes handicapées.

Comment ces évolutions s'observent –elles en ESAT ? Et les encadrants d'ateliers ont-ils modifié leurs pratiques professionnelles en conséquence ?

Parmi les points que soulèvent ces questions, on peut citer : les manières d'entendre et de recueillir l'expression des demandes des travailleurs handicapés, le lien avec le contrat d'aide et de soutien, leurs remarques sur la vie quotidienne dans les ateliers ou sur les activités de soutien, leur demande d'information sur la vie de l'ESAT dans son ensemble, sur des 'revendications' qualitatives... ? etc.

C'est le repérage de ces évolutions sur les deux plans (du côté des usagers, du côté des professionnels) qui est important.

Atelier 2

Comment animer et encadrer des équipes de travailleurs handicapés ?

Les encadrants des ateliers d'ESAT doivent prendre en compte les droits individuels des usagers, mais ils travaillent toujours avec des groupes d'ouvriers. Organiser chaque jour l'activité de ces personnes mobilise des savoirs spécifiques qui renvoient à de multiples dimensions :

- . les contraintes propres à chaque activité de production et les exigences de sécurité
- . les rythmes de travail en fonction du handicap et de son évolution au fil du temps
- . les facilités ou difficultés de cohabitation des travailleurs, en fonction de leur pathologie ou handicap, mais aussi de leur humeur du jour
- . la question de la cohabitation entre les hommes et les femmes
- . la cohabitation entre les anciens et les nouveaux, l'accueil des stagiaires
- . le lien entre tous les encadrants des ateliers et avec les autres professionnels de l'ESAT ou personnels associés (services généraux, chef de service, direction, médecin, psychologue...)
- . le planning d'ensemble du fonctionnement de l'ESAT, et notamment pour l'organisation des activités de soutien,
- . la gestion des situations de conflits ou de crise de tel ou tel travailleur dans un atelier,
- . la manière d'assurer une certaine autorité sur le groupe
- . l'usage du règlement de fonctionnement quant au respect des règles de vie collective et aux devoirs des usagers
- . les modalités de motivation d'une équipe de travailleurs.... etc.

L'expérience des encadrants est décisive et importante sur ce plan. Echanger sur ces savoirs- faire, sur les acquis des uns des autres, sur les outils mis en place dans tel ou tel établissement, et aussi sur les limites des interventions... Tels sont les objectifs de la réflexion en atelier sur ces questions.



Les pouvoirs publics mettent aujourd'hui l'accent sur les obligations de bientraitance en institution et sur la nécessité de prévenir les risques de maltraitance. Ces risques sont de plusieurs ordres : elles vont de la violence active (toutes formes de sévices), à des violences psychiques ou morales ou à des négligences passives...

Le souci de bientraitance nécessite alors une combinaison subtile entre intervention individuelle d'un encadrant et fonctionnement d'ensemble d'une équipe de professionnels d'ESAT. En effet, un moniteur d'atelier peut prendre des initiatives pour améliorer les conditions de travail des travailleurs, il peut être amené à intervenir physiquement pour séparer deux usagers, il peut voir un collègue intervenir d'une manière qui le questionne, il décide tous les jours de la gravité des faits qu'il signale à son chef de service et à son directeur, il transmet des informations quand il constate qu'un travailleur est en difficulté pour occuper son poste de travail...etc. De même, il est conscient que n'écouter que la parole de l'utilisateur, et la prendre à la lettre, pourraient être maltraitant, puisque certaines demandes peuvent conduire à une mise en danger.

La bientraitance assurée par une équipe d'encadrants repose alors sur une connaissance du droit, sur la liberté de parole des professionnels, sur une bonne circulation de l'information, sur une compréhension des handicaps et pathologies des personnes, sur le repérage des signes de mal-être chez les travailleurs, sur l'analyse des limites de son intervention, et donc sur l'existence de bonnes réunions de travail collectif.

Comment les professionnels des ESAT travaillent-ils alors ces questions aujourd'hui ? Comment est donc assurée une bientraitance collective des travailleurs handicapés dans les ESAT ?

Certains ESAT ont développé des activités qui s'inscrivent dans le domaine du développement durable, que ce soit avec une production agricole biologique ou dans le commerce équitable. Mais tous les établissements et tous les professionnels des ESAT sont concernés par cette question à double titre :

- d'une part, à cause des attentes de plus en plus précises des pouvoirs publics sur ce plan, ce qui peut conduire les départements et communes à interroger leurs partenaires publics ou associatifs sur ces questions ;
- d'autre part, en raison de la responsabilité des encadrants d'atelier par rapport aux travailleurs handicapés, au travers d'actions qui favorisent la citoyenneté, leur insertion sur leur territoire d'habitation.

Ces questions comprennent donc une dimension collective (un ESAT ou un atelier) et une dimension individuelle. Parmi les actions engagées par certains ESAT sur ce plan, ont été citées : le nettoyage du littoral, la réflexion sur la consommation de l'eau dans un établissement à partir d'une vérification des compteurs, l'information aux familles, la question des transports, etc.

Il s'agit donc d'un domaine où peuvent se lier action éducative, savoir technique et production économique. Repérer des initiatives sur ce plan, les contraintes qu'elles peuvent générer, et leurs effets ; tels sont les objets de cet atelier.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Journée régionale organisée par le CREAI de Bretagne avec le concours d'un Comité de pilotage de directeurs d'ESAT, et en lien avec l'ARESAT Bretagne (Association régionale des établissements et services d'aide par le travail en Bretagne)

Lieu de formation : Pontivy (56), Palais des Congrès

Tarifs des inscriptions par établissement :

- 1^{ère} inscription 95 € repas inclus
- 2^{ème} inscription 90 € repas inclus
- 3^{ème} et suivante(s) 80 € repas inclus

Date limite d'inscription : 13 janvier 2010

Seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif pourront être traitées.

Le CREAI de Bretagne sollicite les OPCA pour que cette journée soit reconnue au titre de la formation professionnelle continue (Unifaf, Anfh).



CS 60615 - 35706 RENNES cedex 7
Tél. 02.99.38.04.14 - Fax. 02.99.63.41.87

Mail : creaibretagne@cegetel.net

Site : www.creai-bretagne.org

N° d'enregistrement formation continue :
53.35.01613.35.